



Un premier pas...

Il s'agit du premier de nombreux services « cybergouvernementaux » que la Division de l'imposition et du registre des biens entend offrir.

Pour en savoir davantage, communiquez avec :

Connie MacDonald
(902) 368-5493
cvmacdonald@gov.pe.ca

ou

Leah MacDonald
(902) 368-4148
lcmacdonald@gov.pe.ca



CANADA

Trésor de l'Î.-P.-É.
Imposition et registre des biens

Autres façons de payer :

Veillez prendre note que vous pouvez toujours effectuer des paiements par le courrier ou en apportant votre paiement à :

Division de l'imposition et du registre des biens
Ministère du Trésor provincial
Immeuble Shaw
95, rue Rochford, C.P. 1330
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N1

ou

à tous les centres ACCÈS Î.-P.-É. :

ACCÈS Î.-P.-É. Alberton
116, rue Dufferin

ACCÈS Î.-P.-É. Charlottetown
33, promenade Riverside

ACCÈS Î.-P.-É. Montague
41, colline Wood Island

ACCÈS Î.-P.-É. O'Leary
45, chemin Barclay

ACCÈS Î.-P.-É. Souris
Centre de services Johnny Ross Young
15, rue Green

ACCÈS Î.-P.-É. Summerside
120, promenade Harbour

ACCÈS Î.-P.-É. Tignish
103, rue School

ACCÈS Î.-P.-É. Wellington
48, chemin Mill

Droits fiscaux (TVP) et écotaxe en ligne



Gagnez du temps en effectuant vos remboursements de TVP et d'écotaxe en ligne.



CANADA

Droits fiscaux (TVP) et écotaxe en ligne

Commode...

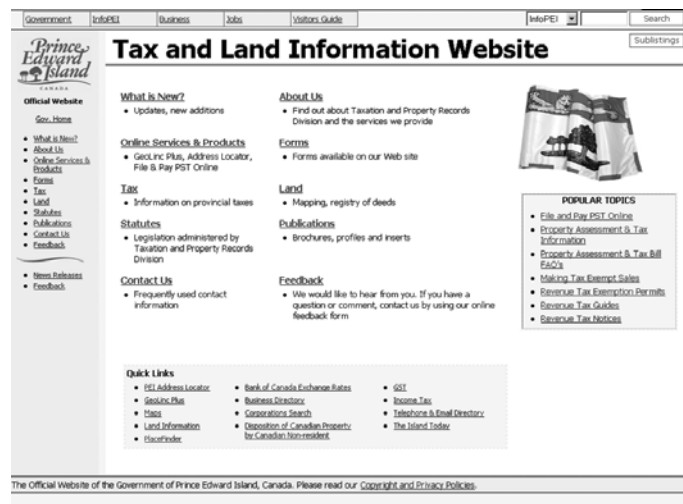
Faites votre déclaration, payez votre taxe de vente provinciale (TVP) et votre écotaxe sans quitter votre lieu d'affaires.

Évitez les intérêts...

Votre paiement en ligne est enregistré immédiatement.

Vous ne pouvez pas toujours prédire quand le courrier sera livré, et vous n'avez pas toujours le temps de vous rendre en personne à la poste.

Payez en ligne et évitez les intérêts sur les paiements reçus après leurs dates limites.



En toute sécurité...

La Division de l'imposition et du registre des biens a mis en place des mesures de protection pour que vous, et uniquement vous, ayez accès aux renseignements contenus dans votre compte.

Exigences :

- ▶ Accès Internet
- ▶ Être inscrit auprès d'un établissement financier pour faire des opérations bancaires sur Internet
- ▶ Être Inscrit comme vendeur auprès d'Imposition et registres des biens

Comment s'inscrire en ligne pour payer la TPS ou l'écotaxe :

Visitez notre site Web à l'adresse : www.taxandland.pe.ca

- ▶ Rendez-vous aux formulaires et «cliquez» sur Vendor Return On-Line (déclaration du vendeur en ligne).
- ▶ Inscrivez-vous pour effectuer des transactions en ligne.

Une fois l'approbation donnée, vous recevrez la confirmation de votre inscription.

Vous pourrez ensuite envoyer votre déclaration et/ou payer votre TPS ou écotaxe en ligne.

Paiements sur compte uniquement :

On peut effectuer les paiements de droits fiscaux (TPS) et d'écotaxe en se rendant à l'écran approprié.

Vous devez être inscrit auprès de votre établissement financier pour effectuer des transactions bancaires sur Internet.

- ▶ Remplissez le montant du paiement.
- ▶ Cliquez sur Submit and Pay (soumettre et payer).

Votre établissement financier vous enverra un numéro de confirmation.

Étapes à suivre pour envoyer votre déclaration :

Remplissez les renseignements demandés sur la Vendor Return On-Line (déclaration du vendeur en ligne).

Choisissez afin de :

- soumettre la déclaration
- soumettre et payer
- effacer la déclaration

Pour soumettre la déclaration :

Cette option vous permet d'envoyer la déclaration, mais sans inclure de paiement (c.-à-d. une déclaration néant).

Pour soumettre et payer :

Cette option vous permet d'envoyer la déclaration et vous relie automatiquement à un écran affichant toutes les banques à charte et les caisses populaires où vous pouvez soumettre un paiement.

Vous devez vous inscrire auprès de votre établissement financier afin d'effectuer des transactions bancaires sur Internet au moyen de ce dispositif.

Pour effacer la déclaration :

Cette option vous permet d'effacer la déclaration et de recommencer.

Preuve de transaction :

Un historique de toutes vos transactions traitées par l'intermédiaire du Web seront gardées en ligne, et vous pourrez y accéder en tout temps.

Lorsque vous aurez fait votre paiement, vous recevrez un numéro de confirmation de votre établissement financier.